

Communiqué de presse

**De la négociation à la dérogation :
La direction de HOP! navigue à vue et la DGAC met à mal le dialogue social
Le SNPL HOP! maintient son préavis**

Roissy CDG, le 7 juillet 2017 – La date du 3 juillet 2017 marquait la fin de validité des accords collectifs des trois secteurs de vol de la compagnie HOP!. Jusqu'à la dernière minute, le Bureau SNPL HOP! a indiqué à la direction qu'il était prêt à signer la prolongation de leurs dispositions, le temps de finaliser la Convention PNT unique et sous réserve de l'obtention de quelques aménagements dans les accords existants.

Ces aménagements, marginaux au regard de l'immense chantier que représentait les négociations d'une Convention collective PNT unique, apparaissaient faciles à mettre immédiatement en œuvre. Malheureusement, les dirigeants de HOP! ont préféré passer en force avec la complicité de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Sans accord valide pour régir les conditions de travail des pilotes de HOP! à compter du lundi 3 juillet 00h01, la direction de la compagnie a demandé une dérogation prenant la forme d'un arrêté ministériel auprès de la DGAC, ce qui lui a été accordé contre l'avis des syndicats consultés. Le document de 166 pages a été réalisé par la compagnie parallèlement aux négociations avec les pilotes, démontrant *de facto* la déloyauté de la direction. Depuis le 3 juillet, le contrat social de la principale filiale aérienne du Groupe Air France n'est plus le fruit d'une négociation régulière mais s'impose aux pilotes par un arrêté ministériel. Ce passage en force démontre, une fois encore, le mépris de la direction de HOP! pour le dialogue social en général et pour ses pilotes en particulier.

En outre, ce système dérogatoire ne résout en rien les problèmes internes dénoncés par le SNPL. Pire encore, les représentants des pilotes craignent désormais que le texte ne vienne les amplifier. Rappelons que le préavis de grève, qui court toujours du 13 au 18 juillet, a été déposé dans le but de mettre un terme à la pénibilité de certaines conditions de travail comme la fatigue accrue des équipages, le manque d'anticipation des nombreux départs vers Air France – entraînant un grave sous-effectif pilote – ou encore l'absence d'harmonisation entre les dispositions des anciennes entités Airlinair, Brit Air et Regional. Le CHSCT, dans un rapport d'une centaine de pages, tirait lui-même, il y a quelques semaines encore, la sonnette d'alarme concernant le niveau élevé d'épuisement des pilotes.

Un recours contentieux en référé pour faire annuler l'arrêté ministériel que l'autorité de tutelle a cru pouvoir signer pour satisfaire les dirigeants de HOP!, sera déposé dans quelques heures. La direction doit, sans délai, mesurer les conséquences potentielles de l'annulation de l'arrêté pour l'exploitation de la compagnie et revenir à la table des négociations, non pas pour répondre à son obligation légale mais pour négocier réellement et aboutir à un accord avec ses pilotes.

Face à cette nouvelle rupture du dialogue social et au contournement des organisations syndicales, le préavis de grève du SNPL HOP!, auquel s'ajoute désormais celui du *Flight Union Cockpit*, autre syndicat de pilotes HOP!, est maintenu du 13 au 18 juillet.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter

Armand SIMON, Président du Bureau SNPL HOP! ALPA - 06.84.04.24.91

Jean-François LECLERCQ, Membre du Bureau SNPL HOP! ALPA - 06.03.69.39.68

Eric BIDAN, Membre du Bureau SNPL HOP! ALPA - 06.75.60.05.29